

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Andrieux, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon.
Membre excusé :	M. Patrick Bourabier
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°4 du 05/09/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

Civilités,

- Etude des forfaits

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Retrait des compétitions
- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°4 du 05/09/2023.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 09 et 10 septembre 2023

- **D3**
Poule B : AM.S St Yrieix 3 du 09 septembre 2023 (1^{er} forfait)
Poule C : AS Soyaux 2 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
- **D4**
Poule C : ES Javrezac 2 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
- **D5**
Poule A : La Roche Rivières Tardoire 3 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
Poule B : JS Basseau 3 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
Poule C : JS Grande Champagne 3 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
- **CR7**
Poule A : US Champagne Mouton 2 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
FC Chabanais 3 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)

Poule B : AS Aigre 3 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)
La Roche Rivières Tardoire 4 du 10 septembre 2023 (1^{er} forfait)

Suite au forfait de La Roche Rivières Tardoire 3 (D5 - Poule A) du 10 septembre 2023, l'équipe de La Roche Rivières Tardoire 4 (CR7 - Poule B) est déclaré forfait, en application de l'article 26.9 des RG du District.

Les clubs concernés seront débités de **50 Euros** en application des tarifs Généraux

Décision 01 : La Commission valide ces forfaits

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Retrait des compétitions

La Commission prend acte du retrait du championnat de l'AS Brie 3 (D4 - Poule E) avant le début de la compétition.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Brie du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de la JS Basseau du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ES Javrezac du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'AM.S St Yrieix du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'US Chateauneuf du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de la JS Grande champagne du vendredi 08 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'AS Aigre du samedi 09 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club du FC La Roche Rivières du samedi 09 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de LA Genté du dimanche 10 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'US Champagne Mouton du dimanche 20 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club du FC Chabanais du dimanche 10 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'AS Soyaux du lundi 11 septembre 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 13/09/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°4 du 05/09/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 09 et 10 septembre 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 septembre 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

